



Appel à candidature

Organes disciplinaires de 1ère instance et organes disciplinaires d'appel

Conformément à l'esprit qui anime tous les sports de disques représentés par notre Fédération, le fair-play et l'esprit du jeu devront guider les membres licenciés non seulement sur les terrains mais également en dehors des terrains et ce dans tous les actes de la vie fédérale. C'est dans cette optique que la Fédération Française de Flying Disc (FFFD) lance un appel à candidature afin d'élire la Commission Disciplinaire de première instance et l'instance d'appel.

Prérogatives et composition :

Le rôle des organes disciplinaires est de prendre des décisions sur les affaires disciplinaires en application du Règlement Disciplinaire de la Fédération Française de Flying Disc ci-joint.

Ils sont compétents pour prononcer des sanctions à raison des faits contraires aux règles posées par les statuts et règlements de la Fédération, de ses organes déconcentrés et commis par une personne physique ou morale en une des qualités mentionnées dans le Règlement Disciplinaire à la date de commission des faits, ou encore sanctionner tout manquement à la déontologie, à l'esprit du sport et à son éthique.

Chacun de ces organes est composé au minima de trois membres pour une durée identique aux instances dirigeantes de la Fédération. Le mandat devra expirer au plus tard à la fin de la saison sportive au cours de laquelle les instances dirigeantes sont renouvelées. Les réunions peuvent se tenir en présentiel, ou majoritairement, sous forme de visioconférences.

Désignations des membres :

Les membres de ces organes disciplinaires devront répondre à cet appel à candidature et seront désignés lors d'un vote de confirmation en Assemblée Générale de la Fédération Française de Flying Disc (FFFD). En cas d'empêchement définitif, de démission ou d'exclusion d'un membre, un nouveau membre devra être désigné dans les mêmes conditions que son prédécesseur pour la durée du mandat restant à couvrir.



Impartialité et conflits d'intérêt :

Les membres des organes disciplinaires ne peuvent être liés à la Fédération Française de Flying Disc, le cas échéant à la ligue professionnelle par un lien contractuel autre que celui résultant de la licence.

Les président.e.s de la Fédération ou de ses organes déconcentrés (ligue et comité départemental) ainsi que les membres des instances dirigeantes de la Fédération ne peuvent pas être simultanément membre d'aucune instance disciplinaire.

Les membres des instances disciplinaires se prononcent en toute indépendance et ne peuvent recevoir d'instruction. Les membres des organes disciplinaires sont astreints à une obligation de confidentialité pour les faits, actes et informations dont ils ont connaissance en raison de leurs fonctions.

Il est important de composer cette Commission Disciplinaire de 1ère instance et l'instance d'appel en ce début de mandat afin de garantir une continuité des actions menées et cela jusqu'à la fin du mandat fixée à 2028.

Acte de candidature :

Toutes personnes intéressées pour intégrer la commission disciplinaire de 1ère instance ou l'instance d'appel de la FFFD doit adresser un mail à florine.louis@ff-flyingdisc.fr au plus tard le 01/04/2025 en incluant le coupon réponse ci-dessous.

Florine LOUIS
Membre du bureau directeur
Fédération Française de Flying Disc



COUPON REPONSE :

Je soussigné.e(Nom et Prénom) postule pour siéger à :

- La Commission Disciplinaire de première instance
- L'instance d'appel

de la FFFD afin d'exercer une mission au titre de membre bénévole et ce jusqu'à l'assemblée électorale de 2028.

Mes coordonnées :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : N° licence :
(le cas échéant)

Adresse e-mail :

Profession :

Compétences particulières susceptibles d'être utiles à la commission disciplinaire :

.....
.....
.....
.....
.....

RGPD : Des données personnelles sont collectées dans le présent formulaire par la Fédération Française de Flying Disc, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) Personnelles n°2016/679 et à la Loi Informatique et libertés n°78-17 modifiée. Ces données sont nécessaires à la gestion de la candidature et de la commission disciplinaire.

Ces données feront l'objet d'un traitement informatique par la FFFD et seront conservées un mois après la fin de la mission au sein de la commission disciplinaire.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : info@ff-flyingdisc.fr ou par courrier au 64 rue des Bouquinvilles 95600 Eaubonne.

FÉDÉRATION FRANCAISE DE FLYING DISC

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 [Info@ff-flyingdisc.fr](mailto:info@ff-flyingdisc.fr) www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00043